

Réf. OAI : Activ/Inst.Pub./ME/LJunckerConstructionsPréfab

M. Jean-Claude JUNCKER
Premier Ministre
Ministre d'Etat
Ministre du Trésor
4, rue de la Congrégation
L-2910 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 6 septembre 2012

Objet : **Discours du 8 mai 2012 sur l'Etat de la Nation - Recours à des constructions préfabriquées**

Monsieur le Premier Ministre,

Nous nous permettons de réagir à la déclaration gouvernementale sur la situation économique, sociale et financière du pays, présentée le 8 mai 2012 à la Chambre des Députés.

Il est fait état de la volonté de favoriser des constructions préfabriquées pour les bâtiments des administrations publiques, en particulier pour les écoles (« *lwwerhaapt baue mer, am Héichbau, méi kleng a méi funktionell. Wou ëmmer et geet gëtt am Färdegbausystem gebaut. Domat spuert ee Geld: eng Färdegbauschoul kascht d'Halschecht vun enger classesch gebauter Schoul.* »).

Tout en comprenant la gravité des défis budgétaires à relever, nombre de nos membres se sont émus d'une telle déclaration, considérant que l'Etat, en tant que maître d'ouvrage exemplaire, devrait promouvoir des constructions durables et fonctionnelles plutôt que des infrastructures provisoires.

Au-delà du coût de l'investissement initial, il convient de considérer le coût cumulé tout au long du cycle de vie (« Life Cycle Cost »), reprenant notamment la production, le transport, la durabilité des matériaux, la consommation énergétique, l'entretien, mais également la démolition et le recyclage des différents éléments du bâtiment.

Vous comprendrez ainsi l'inquiétude légitime de nos membres face à une telle déclaration, selon laquelle "partout où cela est possible", l'Etat opérerait pour des constructions préfabriquées.

L'adoption généralisée d'une telle politique de construction des bâtiments publics constituerait un changement de paradigme particulièrement néfaste.

Sur le plan économique, ce sont – outre les bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils - les autres acteurs de la construction établis au Grand-Duché de Luxembourg qui pâtiraient d'une telle politique en faveur de constructions préfabriquées, de tels marchés étant essentiellement pourvus par des fournisseurs étrangers, en particulier des constructeurs allemands, dont certains sont d'ailleurs peu enclins à accorder une garantie décennale confortée par une couverture d'assurance appropriée.

Sur le plan architectural, il est rappelé que les équipements et bâtiments relevant de l'Etat et des communes participent à l'identité de la ville et constituent notre patrimoine culturel. L'architecture est d'intérêt public et il convient de préserver une conception respectueuse des investissements publics pour les générations futures.

Nous tenions ainsi à vous faire part de nos vives préoccupations et gardons le ferme espoir que l'Etat ne sacrifiera pas les intérêts du public, des usagers et ceux des professions représentées par l'OAI, mais continuera d'œuvrer en faveur d'une architecture durable de qualité, seul gage de véritables économies sur le long terme.

En vous remerciant vivement de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Conseil de l'Ordre

Pierre HURT
Directeur

Une copie de la présente est adressée à Monsieur Claude WISELER, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, à Monsieur Jean-Marie HALSDORF, Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, à Monsieur Emile EICHER, Président du Syvicol et à Monsieur Jean LEYDER, Directeur de l'Administration des Bâtiments Publics.